



Expertise Comptable-Conseil & Audit

HOCHE AUDIT

ASSOCIATION CIMADE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018



Cabinet Hoche Audit
7bis, rue de Monceau
75008 Paris
Tél. 01 42 12 80 50
Fax 01 42 12 80 70
contact@hoche-audit.fr

www.hoche-audit.fr

SA HOCHE AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaires aux Comptes

7 bis rue de Monceau – 75008 Paris

ASSOCIATION CIMADE

91, rue Oberkampf

75011 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes

sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'association LA CIMADE,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CIMADE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note II 12 de l'annexe présente les subventions comptabilisées au titre de l'exercice 2018. Nous nous sommes assurés de la réalité des subventions figurant dans ces tableaux, et du caractère raisonnable de l'évolution des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice. Nos travaux ont essentiellement porté sur l'analyse des contrats et des conventions de subventions signées entre votre association et ses financeurs.

Nous avons vérifié également que les modalités retenues pour l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources décrites dans la note IV de l'annexe, font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

IV- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

V- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil national.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

PARIS, le 6 juin 2019



Le Commissaire aux Comptes
SA HOCHÉ AUDIT
Laurence ZERMATI



ASSOCIATION CIMADE

Comptes annuels de l'exercice
clos le 31 décembre 2018



4 avenue Hoche – 75008 PARIS

Société à Responsabilité Limitée inscrite à l'ordre des Experts Comptables, membre de la Compagnie Régionale de Paris des Commissaires aux Comptes, au capital de 100 000 €

RCS B 444 048 441 SIRET 444 048 441 00034 APE 6920Z FR06444048441

Tel : +33 1 48 88 10 00 Fax : + 33 1 48 88 03 13

www.cabinet-mda.com

BILAN ACTIF

ACTIF	Arrêté au31/12/2018 Durée12 mois			31/12/2017 12 Mois
	BRUT	AMORT.PROV.	NET	NET
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisation incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de recherche & dévelop.	0	0	0	0
Conc.Brev.droits simil.	160 232	136 073	24 159	28 370
Fonds commercial (1)	11 434	0	11 434	11 434
Autres immo. incorporelles	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisation corporelles				
Terrains	131 635	0	131 635	131 635
Constructions	3 655 644	2 558 046	1 097 599	1 179 854
Inst.tech.,mat.out.ind.	0	0	0	0
Autres immo.corporelles	535 136	412 216	122 920	84 636
Immo. corporelles en cours	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations financières				
Participations	0	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	204 556	0	204 556	191 034
Autres immo.financières	148 765	1 587	147 178	139 710
TOTAL I	4 847 401	3 107 921	1 739 480	1 766 672
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Mat.premières, approvision.	0	0	0	0
Biens en cours production	0	0	0	0
Produits interm. & finis	0	0	0	0
Marchandises	24 011	0	24 011	27 607
Avances & acomptes sur cdes	0	0	0	0
Créance d'exploitation				
Clients & comptes rattachés	0	0	0	0
Autres créances	1 740 250	6 659	1 733 592	1 459 573
Cap.souscr.appelé non versé	0	0	0	0
Valeurs mobilières placement				
Actions propres	0	0	0	0
Autres titres	130 972	0	130 972	130 972
Disponibilités	5 890 504	0	5 890 504	5 231 297
CHARGES CONST.D'AVANCE	14 879	0	14 879	14 667
TOTAL II	7 800 616	6 659	7 793 958	6 864 115
ECART CONVERS.ACTIF (III)	0	0	0	0
CHARGES A REPARTIR (IV)	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (I à IV)	12 648 017	3 114 580	9 533 438	8 630 787

(1) dont droit au bail

11 434

11 434

BILAN PASSIF

PASSIF (avant répartition)	Arrêté au ...31/12/2018 Durée12 Mois	31/12/2017 12 Mois
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 375 051	1 375 051
Ecart de réévaluation		
Réserves	1 032 640	986 640
Report à nouveau	1 260 733	850 209
EXCEDENT OU DEFICIT	67 754	456 524
SITUATION NETTE	3 736 178	3 668 423
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Subventions d'investissement	1 422 104	1 025 827
Provisions réglementées	0	0
	1 422 104	1 025 827
TOTAL I	5 158 282	4 694 251
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	26 212	26 212
Provisions pour charges	933 019	827 636
TOTAL II	959 231	853 848
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	154 355	178 237
Sur autres ressources	566 153	395 584
Dons		
Legs		
TOTAL III	720 508	573 821
DETTES		
Autres emprunts obligatoires	0	0
Emprunts et dettes auprès des etabliss. de crédit	4 970	9 830
Emprunts et dettes financières divers	7 416	7 183
Avances et acptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	334 895	369 853
Dettes fiscales et sociales	1 663 293	1 560 777
Dettes sur immo et cptes rattachés	0	0
Autres dettes	63 956	8 449
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	620 886	552 775
TOTAL IV	2 695 416	2 508 867
ECART CONVERS.ACTIF (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I à V)	9 533 438	8 630 787

COMPTE DE RESULTAT

PRESENTATION EN LISTE	Arrêté au ...31/12/2018 Durée12 Mois	31/12/2017 12 Mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue (biens)	192 802	200 569
Production vendue (services)	222 217	199 477
MONTANT DU CA NET	415 018	400 046
Production stockée	0	0
Production immobilisée	0	0
Subventions d'exploitation		
Etat	4 285 337	4 120 655
Locales	761 023	662 793
Européennes	0	0
Privées	1 123 260	634 440
Reprises s/ prov & amt, transferts de charges	144 142	156 884
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	60 700	87 196
Autres produits		
Dons et cotisations	3 462 493	3 514 106
Produits divers	17 339	11 301
TOTAL I	10 269 312	9 587 422
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock (marchandises)	0	0
Achats de matières premières et autres appro	173 621	115 546
Variation de stock (mat. prem. & autres appro)	3 595	1 021
Autres achats et charges externes	3 140 769	2 938 363
Impôts, taxes et versements assimilés	436 206	391 204
Salaires et traitements	3 961 558	3 475 298
Charges sociales	2 020 444	1 704 349
Dotations aux amts sur immobilisations	146 038	159 461
Dotations aux provisions sur immobilisations	0	0
Dotations aux provisions sur actif circulant	6 659	7 869
Dotations aux provisions pour risques et charges	131 191	175 031
Engagements à réaliser sur ressources affectées	107 387	53 505
Autres charges		
Action sociale / Envoi de fonds	185 935	209 015
Autres prises en charges	0	0
Charges diverses	22 621	30 696
TOTAL II	10 336 024	9 261 358
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	<66 712>	326 064
OPERATION EN COMMUN		
Bénéfice attribué, perte transférée III	0	0
Perte supportée, bénéfice transféré IV	0	0

COMPTE DE RESULTAT (suite)

PRESENTATION EN LISTE	Arrêté au ...31/12/2018 Durée12 Mois	31/12/2017 12 Mois
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
Autres valeurs mob., créances d'actif immo.	13 263	12 671
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises s/ prov & amt, transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets s/cession val. mob. de placement	0	0
TOTAL V	13 263	12 671
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amts et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	174	262
Différences négatives de changes	0	0
Charges nettes sur cession de val. mob. de placement	0	0
TOTAL VI	174	262
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	13 089	12 410
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	<53 623>	338 474
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 538	200 543
Sur opérations en capital	78 486	77 218
Legs et donations	94 911	10 133
Reprises s/ provisions et transferts de charges	0	0
Report des ressources non utilisées des ex. antérieurs	0	0
TOTAL VII	177 936	287 894
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	53 376	166 803
Sur opérations en capital	0	0
Dotations aux amts et aux provisions	0	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL VIII	53 376	166 803
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	124 560	121 091
PARTICIPATION DES SALAIRES TOTAL XI		
IMPOTS SUR LES BENEFICES TOTAL XII	3 183	3 041
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	10 460 510	9 887 987
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	10 392 756	9 431 464
EXCEDENT OU DEFICIT	67 754	456 524

ANNEXE

Au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 9 533 438 €, et au compte de résultat présenté en liste et dégageant un excédent de 67 754 €. Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018.

L'annexe comprend les quatre parties suivantes :

- I - Principes comptables et faits caractéristiques
- II - Informations relatives au bilan et au compte de résultat
- III - Informations complémentaires
- IV - Compte d'emploi annuel des ressources

I PRINCIPES COMPTABLES ET FAITS CARACTERISTIQUES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux hypothèses de base définies dans le règlement ANC 2014-03 à savoir :

- l'image fidèle,
- la comparabilité et la continuité d'activité
- la régularité et la sincérité
- la prudence
- la permanence des méthodes

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments du patrimoine est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

I 1 Immobilisations incorporelles

Elles regroupent les logiciels informatiques, le dépôt de marque et les droits d'occupation. Les amortissements pour dépréciation ont été calculés suivant le mode linéaire, sur les durées suivantes :

- Logiciels informatiques 3 ans

I 2 Immobilisations corporelles

Les règlements CRC 2002-10 et 2004-06, obligatoires à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2005, sont appliqués. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat et frais accessoires) hors frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Immeubles Structures 60 ans
- Immeubles Etanchéité/extérieurs 30 ans
- Immeubles IGT / Agencements 5 à 20 ans
- Matériel de transport 4 ans
- Matériel de bureau 3 à 5 ans
- Mobilier 4 ans

I 3 Stocks

Les stocks sont évalués aux prix d'achats augmentés des frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et la valeur de réalisation est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé. La valeur de réalisation est appréciée notamment au regard des perspectives de ventes identifiables au moment de l'arrêt des comptes.

I 4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

I 5 Subventions de fonctionnement et conventions de financement

Conformément au règlement n° 99.01, les subventions de fonctionnement inscrites, au cours de l'exercice 2018, au compte de résultat, et non utilisées en totalité, donnent lieu à comptabilisation d'une charge, sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées », et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés », d'un montant égal à l'engagement d'emploi pris par la Cimade envers le tiers financeur.

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

La même méthode comptable est utilisée pour les ressources affectées provenant de la générosité du public.

I 6 Provision pour départ

L'accord d'entreprise prévoit l'attribution d'une indemnité de départ en cas de licenciement, mise à la retraite, démission du salarié. Cette indemnité est fixée à 1/3 de mois par année de présence avec un plafond d'une année de salaire. L'intégralité des sommes exigibles à ce titre est inscrite au passif en provision pour risques et charges.

En 2014, un changement d'estimation du calcul de cette provision a été opéré en incluant le forfait social de 20% sur le montant brut de la provision.

En 2016, le montant brut de la provision a été revalorisée de 25% afin de tenir compte d'un taux de charges de 45%.

I 7 Valorisation du bénévolat

Le bénévolat n'est pas valorisé dans la présentation des comptes.

Au 31 décembre 2018, le nombre de bénévoles actifs est de 2 347 personnes.

II INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

II 1 Immobilisations et amortissements

Les mouvements des immobilisations et des amortissements sont retracés dans les tableaux ci-après :

VALEURS BRUTES	Au 01/01/18	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/18
Immobilisations incorporelles				
Logiciels, concessions, brevets	149 552	10 680	-	160 232
Droit au bail	11 434	-	-	11 434
	160 985	10 680	-	171 665
Immobilisations corporelles				
Terrains	131 635	-	-	131 635
Constructions et agencements	3 646 492	9 152	-	3 655 644
Autres immobilisations corporelles	470 445	78 024	13 333	535 136
Immobilisations en cours	-	-	-	-
	4 248 572	87 176	13 333	4 322 415
Immobilisations financières				
Participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Prêts	191 034	13 522	-	204 556
Autres immobilisations financières	141 297	7 468	-	148 765
	332 331	20 990	-	353 321
TOTAL	4 741 888	118 846	13 333	4 847 401

AMORTISSEMENTS	Au 01/01/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
Immobilisations incorporelles				
Droits d'occupation	-	-	-	-
Logiciels, concessions, brevets	121 182	14 891	-	136 073
	121 182	14 891	-	136 073
Immobilisations corporelles				
Constructions et agencements	2 466 638	91 407	-	2 558 046
Autres immobilisations corporelles	385 809	39 740	13 333	412 216
	2 961 767	131 147	13 333	2 970 262
TOTAL	3 058 984	146 038	13 333	3 106 334

II 2 Prêts

Il s'agit du prêt au titre de l'effort construction, d'un montant de 204 556 €.

II 3 Autres immobilisations financières

Elles concernent principalement les dépôts de garantie suivants:

- le siège social, 64 rue Clisson 75013 Paris,
- les autres locaux occupés par la Cimade (Toulouse, Béziers...),
- les dépôts de garantie pour divers matériels (machine à affranchir, badges...),
- le fonds de roulement de diverses copropriétés,
- les dépôts pour les locaux liés aux actions ALT.

II 4 Stocks

Ils se composent au 31/12/2018 de diverses publications Cimade, de calendriers 2018, de t-shirts et d'articles « publicitaires ».

II 5 Créances

Elles se décomposent de la façon suivante :

Subventions à recevoir	
- DPM (Ministère intérieur et immigration)	225 991
- Anah	472 883
- Contributions associations	396 667
- Autres financements publics	8 370
- Collectivités locales, régions	104 713
Dons à recevoir/vente de calendriers / publications à recevoir	272 103
Résidents du centre de Massy	47 608
Indemnités journalières à recevoir	11 292
Autres créances (Débiteurs divers, avances fournisseurs, autres créances)	200 623
Total des autres créances	1 740 250

Les créances sont à échéance à moins d'un an.

II 6 Produits à recevoir

Ils se décomposent de la façon suivante :

Dons à recevoir	264 207
Ventes de calendriers/publications à recevoir	7 896
Adhésions	2 590
Etage	9 300
Autres produits à recevoir	1 909
Total des produits à recevoir	285 902

II 7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites au coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

II 8 Charges constatées d'avance

	Charges
Charges d'exploitation	14 879

II 9 Fonds associatif

Le fonds associatif est sans droit de reprise, et n'a connu aucun mouvement sur l'exercice 2018.

II 10 Subventions d'investissement

Les mouvements de l'exercice se détaillent comme suit :

	Au 01/01/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/18
Subvention investissement foyer Béziers	151 611			151 611
Subvention investissement Marseille	84 887			84 887
Subvention investissement Massy DDASS	754 091			754 091
Subvention investissement Massy Anah	628 581	461 763		1 090 344
Subvention investissement Grande Synthe		13 000		13 000
Amortissement des subv. d'investissement	-593 344		78 486	-671 830
	1 025 827	474 763	78 486	1 422 104

II 11 Fonds dédiés

	Au 01/01/18	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants inscrits au 31/12/2018	Au 31/12/18
Fonds dédiés sur subventions publiques	178 236	38 769	14 887	154 354
Actions nationales conventionnées	146 564	38 769	14 887	122 682
Actions de solidarité internationale	31 672	-	-	31 672
Fonds dédiés sur dons affectés	395 584	21 931	192 500	566 153
Actions nationales	141 022	21 931	192 500	311 591
Actions de solidarité internationale	254 562	-	-	254 562
TOTAUX	573 821	60 700	207 387	720 508
dont exploitation		60 700	207 387	
dont exceptionnelles		0	0	

II 12 Subventions

Les subventions d'exploitation inscrites au compte de résultat 2018 se détaillent, par financeur, comme suit :

	Montant
SUBVENTIONS PUBLIQUES ETAT	4 285 337
Ministère de l'intérieur	1 847 747
Ministère des affaires sociales santé droits femme	10 000
Agence Nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE)	45 000
Ministère des affaires étrangères et AFD	219 632
Ministère de la Justice	122 500
Agence régionale de santé publique	49 850
Ministère de la Culture	48 000
Ministère Education nationale	12 600
Ministère de la coopération	19 594
DDCS et Préfecture	1 878 747
Autres subventions	31 667
SUBVENTIONS PUBLIQUES LOCALES	761 023
Collectivités locales	245 198
Conseil généraux et régionaux	387 713
Pref régionales (DRICS/DRAC/FDVA)	128 112
SUBVENTIONS PRIVEES	1 123 260
Associations partenaires	1 067 568
Eglises	35 692
HCR	20 000
TOTAL	6 169 620

Les subventions concernant l'année 2018, et qui n'ont pu être entièrement consommées durant l'exercice, sont traitées par le « mécanisme » des fonds dédiés (décrit au § I-5).

II 13 Etat des provisions

L'état des mouvements des provisions est présenté ci-dessous :

	Au 01/01/18	Augmentations		Diminutions			Au 31/12/18
		Dotations de l'exercice	Reclass.	Reprises utilisées	Reprises sans objet	Reclass.	
Sur titres de participations	-						0
Sur dépôt de garantie	1 587						1 587
Sur stocks de marchandises	-						0
Sur créances	7 869	6 659		7 869			6 659
Sur VMP	0			0			0
Pour risques et charges							
Provisions pour risques	26 212						26 212
Provisions pour départ	827 636	131 191		25 807			933 019
Provision pour restructuration	-						0
Provisions sur projets	-						0
TOTAUX	482 619	137 850	0	33 677	0	0	967 477
dont exploitation		137 850		33 677	0		
dont financières		0		0			
dont exceptionnelles		0		0	0		

II 14 Echéances des dettes

		Dettes	à - d' 1 an	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
Emprunts	(1)	4 970	4 970	-	-
Fournisseurs	(2)	334 895	334 895		
Dettes fiscales et sociales	(3)	1 663 293	1 663 293		
Autres dettes	(4)	63 956	63 956		

(1) dont comptes de régularisation :	-
(2) dont comptes de régularisation :	47 182
(3) dont comptes de régularisation :	735 335
(4) dont comptes de régularisation :	-
	782 517

II 15 Produits constatés d'avance

	Produits
Produits d'exploitation	620 886

III INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

III 1 Engagements relatifs aux legs en cours de réalisation

Objet du legs	Valeur estimée (€)	Approbation par le conseil d'administration	Autorisation administrative reçue au 31/12/2018
Nue-propriété d'un appartement à Paris -15 ^e (a)	108 810	x	x
Biens immobiliers	40 000	x	x
Biens immobiliers	40 000	x	x
Biens immobiliers	60 000	x	x
Biens immobiliers	6 000	x	x

(a) Le bien immobilier issu de ce legs (pleine propriété, lorsque nue-propriété et usufruit seront réunis) n'est pas, pour l'instant, destiné à être conservé par l'association. La comptabilisation du legs interviendra lors de sa réalisation effective.

Un legs supplémentaire non mentionné dans le tableau ci-dessus a été approuvé par le conseil d'administration. Les informations disponibles à ce jour ne permettent pas d'estimer raisonnablement la valeur à recevoir.

III 2 Rémunérations, avances et crédits alloués aux dirigeants

Les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction. Ils exercent cette activité à titre bénévole.

III 3 Montant des honoraires du commissaire aux comptes

En 2018, le montant des honoraires facturés au compte de résultat dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels est de 19 440 €.

III 4 Effectif moyen

En 2018, l'effectif moyen s'élève à 111 personnes.

IV COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES (CER)

L'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005 a prévu l'obligation pour les associations et fondations visées à l'article 3 de la loi du 7 août 1991 d'établir des comptes annuels et d'intégrer dans l'annexe de ces comptes le compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Le CER est présenté conformément au règlement CRC 2008-12 du 7 mai 2008 obligatoire à compter des exercices ouverts au 1^{er} janvier 2009.

IV 1 Informations propres au CER

Missions sociales

Les emplois des missions sociales correspondent aux charges directes des missions menées par la Cimade, et telles qu'identifiées dans la comptabilité analytique de l'association.

Les missions de sensibilisation regroupent les actions de communication de la Cimade ayant pour objet de présenter à différents publics les thématiques/problématiques du droit des étrangers.

Une mission Animation politique du mouvement a été ajoutée en 2017. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant à 20 % des salaires du secrétariat général.

Charges liées à la recherche des autres fonds privés

Cette ligne de dépenses n'est pas spécifiquement identifiée dans la comptabilité analytique de l'association. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant au coût de la recherche de financements et de subventions privées pour 24 128 €.

Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics

Cette ligne de dépenses n'est pas spécifiquement identifiée dans la comptabilité analytique de l'association. Un calcul extra-comptable a été opéré correspondant à :

- 2 % des coûts des salaires des commissions nationales,
- 20 % des coûts des salaires de l'animation des commissions nationales,
- 10 % des coûts des salaires des délégués nationaux régionaux,
- 15 % des coûts des salaires de la direction financière,
- 10 % des coûts des salaires de l'animation régionale.

Gouvernance

Cette rubrique intègre le coût des instances, de la session Cimade, de l'action du secrétaire général à hauteur de 80%, et du poste chargé de la valorisation des actions.

Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public

Les legs et dons manuels sont employés :

- directement au financement des missions ou services concernés, pour les dons et les legs affectés,
- au financement des missions ou services déficitaires pour les legs et dons non affectés.

L'ensemble des ressources collectées auprès du public n'a pas été utilisée en 2018 à hauteur de 1 852 398 €. Ce solde sera reporté sur l'année 2019.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat est valorisé sur la base de 2 347 personnes s'étant engagée à intervenir chacune ½ journée par semaine. Le taux de valorisation est un SMIC horaire chargé retenu pour 13.83 € / heure.

IV 2 Autres Informations

Etat des legs en cours

L'état des legs en cours de réalisation est indiqué au § III.1.

Détail des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placements inscrites en valeur brute à l'actif du bilan pour 130 972 € correspondent à :

- des FCP faim et développement pour 110 163 €,
- des FCP partage C Crédit Mutuel pour 20 809 €.

Rémunérations

Le montant global des cinq rémunérations brutes les plus élevées en 2018 s'élève à 239 626 €, hors indemnités de départ. Le montant de la rémunération totale s'est élevé en 2018 à 3 871 329 €.

* * * * *

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES 2018

En Euros

EMPLOIS	Emplois 2018 (= compte de résultat)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2018	RESSOURCES	Ressources collectées 2018 (= compte de résultat)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
1. Missions sociales	7 810 040	1 986 766	REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		1 816 414
Action de la rétention Centres d'accueil et d'hébergement de Béziers et Massy Pôles Thématiques Nationaux Postes régionaux Solidarité internationale Missions de sensibilisation Animation politique du mouvement Accompagnement des publics	1 778 231 1 899 977 538 458 2 409 068 369 117 421 499 18 785 374 905	139 405 28 717 183 383 1 190 399 228 941 168 630 18 785 28 505	1.1. Ressources collectées auprès du public 1.1. Dons et legs collectés - Dons manuels non affectés - Dons manuels affectés - Legs et autres autres libéralités non affectées - Legs et autres autres libéralités affectées	3 065 094 310 170 93 957 0	3 065 094 310 170 93 957 0
2. Frais de recherche de fonds	876 989	724 952	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité publique	210 116	210 116
Frais d'appel à la générosité du public Frais de recherche des autres fonds privés Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	700 824 24 128 152 037	700 824 24 128 0	2. Autres fonds privés	1 154 927	1 154 927
3. Frais de fonctionnement	1 313 471	722 263	3. Subventions et autres concours publics	5 014 693	5 014 693
Gouvernance Gestion humaine et financière Production (publications, etc.)	230 934 1 082 537	213 215 509 048	4. Autres produits	516 197	516 197
		3 433 980			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	10 000 501		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	10 365 153	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	283 888		II - REPRISES DE PROVISIONS	33 677	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	107 387		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	60 700	
			IV - VARIATION DES FONDSDÉDIÉS COLLECTÉS AUPRÈS DU PUBLIC		-170 569
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	67 754		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	10 459 530		VI - TOTAL GENERAL	10 459 530	3 508 766
VI - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		38 803			
VII - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la 1ère application du règlement par les ressources collectées auprès du public.		0			
VIII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 472 783	VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		3 472 783
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		1 852 398
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	5 842 622		Bénévolet	5 842 622	
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	5 842 622		Total	5 842 622	

SA HOCHÉ AUDIT

Société d'Expertise Comptable

Société de Commissaires aux Comptes

7 bis rue de Monceau – 75008 Paris

ASSOCIATION CIMADE

91, rue Oberkampf

75011 PARIS

**Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'assemblée générale de l'association LA CIMADE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Paris, le 6 juin 2019



Le Commissaire aux Comptes

SA HOCHÉ AUDIT

représentée par Laurence ZERMATI